



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC



ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 180-12-2025

ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veuillez prendre avis que le 12 janvier 2026 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 180-12-2025.

Le règlement N° 180-12-2025 a pour objet d'accorder une rémunération aux membres du conseil municipal et d'établir les modalités de remboursement de certaines dépenses.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX.

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier